

Décision 99/630/CE, CECA, Euratom du Conseil portant nomination du secrétaire général adjoint du Conseil (13 septembre 1999)

Légende: Le 13 septembre 1999, le Conseil nomme Pierre de Boissieu secrétaire général adjoint du Conseil de l'Union européenne pour une période de cinq années à compter du 18 octobre 1999.

Source: Journal officiel des Communautés européennes (JOCE). 21.09.1999, n° L 248. [s.l.]. ISSN 0378-7060.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/decision_99_630_ce_ceca_euratom_du_conseil_portant_nomination_du_secretaire_general_adjoint_du_conseil_13_septembre_1999-fr-0bdb21db-f1f3-4338-ab86-16bb04de07a2.html

Date de dernière mise à jour: 24/10/2012

Décision du Conseil, du 13 septembre 1999, portant nomination du secrétaire général adjoint du Conseil de l'Union européenne

(1999/630/CE, CECA, Euratom)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 207, paragraphe 2,

vu le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, et notamment son article 30, paragraphe 2,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 121, paragraphe 2,

considérant qu'il y a lieu de procéder à la nomination du secrétaire général adjoint du Conseil de l'Union européenne,

DÉCIDE:

Article premier

M. Pierre De Boissieu est nommé secrétaire général adjoint du Conseil de l'Union européenne pour une période de cinq années à compter du 18 octobre 1999.

Article 2

La présente décision est notifiée à M. Pierre De Boissieu par les soins du président du Conseil.

Elle est publiée au *Journal officiel des Communautés européennes*.

Fait à Bruxelles, le 13 septembre 1999.

Par le Conseil
Le président
T. HALONEN